Pascal, AAM : « Des forces navales… à l'administration »

« J'ai décidé de devenir administrateur des affaires maritimes pour exercer des missions orientées vers les opérateurs économiques et la société civile tout en demeurant dans le milieu maritime. Le statut et les attributions confiées aux administrateurs des affaires maritimes permettent d'exercer dans des domaines très variés amenant à développer des compétences juridiques, opérationnelles, techniques et managériales.
L'expérience opérationnelle et les méthodes acquises au sein de la Marine Nationale me sont révélées très précieuses dans cette carrière au sein des affaires maritimes, notamment lors d'affectations en CROSS, mais pas seulement. La formation apportée par l'école d'administration des affaires maritimes est d'une très grande qualité et contribue à réussir la transition culturelle des métiers des forces navales à ceux de l'administration. »

Pascal Savouret, Sous directeur des ressources halieutiques au sein de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche) - Février 2010.